



# Charte du Vivant et la Ville

Le Vivant et la Ville

## Définition du socle des valeurs qui fondent la grappe

### Les valeurs de la grappe

- Partage
- Innovation
- Responsabilité sociétale

### Mes contributions aux actions et à la dynamique de la grappe

1. Je partage et fais circuler des informations entre les membres de la grappe.
2. Je participe aux actions et à la construction de projets communs innovants en mettant mes moyens (temps, expertise) au service de la grappe.
3. Je contribue à promouvoir la grappe et à communiquer en son nom.

### Mes obligations en tant qu'adhérent

#### 1. ENGAGEMENT :

- J'adhère aux valeurs de la grappe.
- J'accepte d'investir, dans le moyen terme, aux côtés des membres de la grappe, dans des projets et des actions, sans attendre de retour immédiat pour mon propre compte.
- Je suis en règle avec mes obligations : règlement de la cotisation annuelle, signature de la Charte.

#### 2. RESPECT :

- Je respecte les entreprises adhérant à la grappe.

#### 3. TRANSPARENCE :

- Je fais preuve de transparence et de franchise concernant les innovations et projets que mon entreprise souhaite partager au sein de la grappe.

#### 4. CONFIDENTIALITE :

- Je respecte la confidentialité des projets en cours d'élaboration au sein de la grappe.

#### 5. VALORISATION DE LA GRAPPE :

- Je suis solidaire des actions valorisant la grappe.
- Je veille au respect de la bonne utilisation de l'image de la grappe.

### Mes droits en tant qu'adhérent

1. J'ai le droit de participer aux assemblées générales et aux rencontres mensuelles collectives.
2. J'ai le droit d'accéder aux services de la grappe selon les niveaux de cotisation en cours.

